Février 2015

Contrat de Partenariat pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal Montpellier – Sud de France

Annexe 5

Plans de maintenance et de pérennité

SNCF RÉSEAU

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

CP – PEM – PARTIE 1 –OFFRE FINALE DE BASE

05 mai 2014

Groupement ICADE - FONDEVILLE

Section 4 : Mémoire Juridique

Sous section 4.1 : Projet de contrat

ANNEXE 5 –PLANS DE MAINTENANCE ET DE PERENNITE

nous donnons vie à la ville ICADE

François Fondeville Bâtiment • Ouvrages d'Art • Génie Civil

Caisse des Dépôts

EDIFICE INFRA EURO

DIF

COFELY Services GDF SUEZ

Annexe 5

PLANS DE MAINTENANCE ET DE PERENNITE

Comme il est décrit dans les sections 7.2, 7.3 et 7.4, le Mainteneur – Cofely Services mettra en place en place une organisation permettant d'assurer sur la durée du contrat l'ensemble des prestations d'exploitation/maintenance dans le respect des objectifs de performance qui lui sont assignés dans le cadre de l'Annexe 6 notamment.

Le Mainteneur réalisera des diagnostics périodiques (a minima tous les 5 ans) sur l'état des ouvrages et des équipements du pôle d'échanges. Ces diagnostics périodiques seront communiqués à RFF.

Le Mainteneur assurera également la remise en état de l'Ouvrage au terme du Contrat, comme il est décrit à la section 7.5.

PLAN DE MAINTENANCE

Le Mainteneur établira un Plan de Maintenance, conformément à la norme FD X 60-000, en ligne avec sa stratégie de maintenance.

Le Plan de Maintenance présentera les choix du Mainteneur concernant les choix de répartition entre la maintenance préventive et la maintenance corrective telles que ces notions sont définies par le fascicule FD X 60-000. Il concerne les opérations de maintenance de niveau 1à 3 au sens de la norme avec intégration possible du niveau 4. A ce stade néanmoins, les coûts de gros entretien (niveau 4) ont été intégrés au plan de pérennité dans le cadre d'une approche en GER global.

Il sera élaboré annuellement et couvre une période de 5 ans glissants.

Ce document sera soumis préalablement à RFF.

Le Plan de Maintenance couvrira l'ensemble des locaux, équipements, installations et mobiliers de l'Ouvrage.

Le périmètre du plan de maintenance

Domaine Prestation		Niveaux 1 à 3			Niveaux 4 à 5		
		TITULAIRE	RFF ou Exploitant de la Gare (E)	Réalisation de la Prestation	TITULAIRE	RFF ou Exploitant de la Gare (E)	Réalisation de la Prestation
Structure CC	Fondation structure			COFELY	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
	Charpente				X		
	Couverture étanchéité (y compris toiture végétalisée	X			X		
	Menuiserie extérieures (dont murs rideaux)	X			X		
	Façade (y compris tout élément lié à la façade	X			X		
	Bardages	X			X		
	Quai - infrastructure		X			X	
VRD	VRD	X		COFELY	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
Second Œuvre	Cloisons	X		COFELY	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
	Revêtement de sols	X			X		
	Revêtement de murs	X			X		
	Revêtement de plafonds	X			X		
	Menuiseries intérieures	X			X		
	Serrureries métalleries	X			X		
	Occultations intérieures	X			X		
	Mobiliers	X			X		
	Quai – Aménagement et revêtements	X			X		
Lots techniques	**CVC**						
	Chauffage	X		COFELY	X		COFELY
	Production	X			X		
	Distribution, sources émissives, régulation	X			X		
	Climatisation (production, distribution, sources émissives	X			X		
	Brumisation	X			X		
	Traitement d'air	X			X		
	Ventilation	X			X		
	Distribution aéraulique	X			X		
	Electricité courant fort						
	Livraison : poste HT – transformateur HT/BT	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
	Protection contre la foudre	X			X		
	Groupe électrogène	X			X		
	Onduleur	X			X		
	Distribution basse tension	X			X		
	Compteur et sous compteur	X		COFELY	X		COFELY
	Appareillage – équipements terminaux	X		COFELY	X		COFELY
	Eclairage de sécurité	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT			Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
	Eclairage normal intérieur	X		COFELY			
	Eclairage extérieur	X		COFELY	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT

	Electricité courant faible						
	Sureté : anti-intrusion, contrôle accès, vidéosurveillance, etc,...	X		COFELY - Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
	Sonorisation	X			X		
	GTB/GTC	X			X		
	Terminaux informatiques et téléphoniques SNCF		X			X	
	Information voyageurs - Périphériques	X			X		
	Information voyageurs - Système		X			X	
	Chronométrie	X			X		
	Sécurité incendie	X			X		
	Equipements de protection incendie	X			X		
	Désenfumage	X			X		
	Clapets coupe feu et porte coupe feu	X			X		
	SSI : détection, extinction, etc..	X			X		
	Plomberie						
	Arrivée eau froide : comptage général, disconnecteurs, réducteur de pression, sous compteur	X		COFELY	X		COFELY
	Distribution eau froide	X			X		
	Eau chaude sanitaire	X			X		
	Traitement de l'eau	X			X		
	Appareil sanitaire terminaux, robinetterie	X			X		
	Appareils élévateurs et portes automatiques	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT
	Conduite des prestations	X		COFELY			
	Contrôles et vérifications périodiques obligatoires	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT			
Prestations de Services	Energie et fluides (achat et gestion)	X		COFELY			
	Nettoyage - Volume de l'Ouvrage situé sous 3 mètres de hauteur		X				
	Nettoyage - Volume de l'Ouvrage situé à partir de (supérieur ou égal à) 3 mètres de hauteur	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT			
	Entretien des espaces verts	X		Pilotage COFELY + SOUS TRAITANT	X		
	Nettoyage des espaces verts		X				
Environnement	Reporting & tableaux de bord	X		COFELY			COFELY
	Outillage & EPI	X					
	Système d'Information	X					
	COFELY DIRECT	X					
	GMAO	X					
	OUTIL DD	X					
	GTC	X			X		
	astreinte	X					

PLAN DE PERENNITE (OU PLAN DE GER)

Le plan pluriannuel de GER correspond au niveau 4 et 5 ou seulement 5 de la norme FDX 60 000. A ce stade néanmoins, les coûts correspondant à la composante niveau 4 (gros entretien) ont été intégrés au plan de pérennité dans le cadre d'une approche en GER global.

Les opérations de Gros Entretien correspondent à des révisions partielles ou des remises à niveau sur un ensemble d'ouvrages, d'installations et d'équipements donnés. Elles se distinguent des opérations de maintenance courante par le fait qu'elles s'appliquent à l'ensemble d'une famille d'équipement et non d'une façon ponctuelle. Il s'agit principalement d'interventions programmées.

Les opérations de renouvellement consistent au remplacement planifié, issue d'une usure ou d'une dégradation prononcée des performances de l'ouvrage, des équipements ou de l'installation.

Les opérations de GER permettent de maintenir, dans la durée, les performances imposées par le contrat et conduisent à restituer, en fin de partenariat, des ouvrages et des équipements en bon état général de fonctionnement.

Le plan pluriannuel de GER sera effectif depuis la mise à disposition de l'Ouvrage, et pour une durée allant jusqu'à sa rétrocession, aux équipes de RFF/Gares et Connexions. Il précise la durée de vie de chaque équipement et décrit, année par année, les travaux prévus et les budgets associés.

Il sera mis à jour annuellement en fonction des travaux et constats réalisés l'année écoulée et fera l'objet d'une révision complète tous les cinq (5) ans, après qu'un diagnostic complet de tous les Ouvrages et Équipements ait été réalisé et sur lequel la révision s'appuiera.

La mise à jour annuelle du Plan de Pérennité inclura le cas échéant la programmation des travaux prévus au cours de l'année écoulée et non réalisés avec bilan des conséquences de ces non-réalisations. Inversement, il fera également état des opérations qui pourront le cas échéant devoir être anticipées.

Gestion du plan de pérennité

La gestion du plan de G.E.R. recouvre les missions suivantes :

- Une adéquation de la prestation du GER en rapport avec la stratégie de maintenance et de performance des équipements conforme au programme et au volet environnemental,
- Une planification budgétée sur la durée du Contrat de Partenariat par bâtiment, par ouvrages et par installations techniques,
- La mise à niveau du planning réel en fonction de l'évolution des constructions,
- Un dispositif d'analyse et d'expertises périodiques en charge d'informer RFF/Gares et Connexions et de lui faire bénéficier, le cas échéant, des dernières innovations pour l'ensemble des composants de ses ouvrages,
- La mise en place de procédures bâties sur le suivi, la coordination et la traçabilité des interventions grâce à la GMAO,
- La prise en compte d'une expertise extérieure contradictoire, qui en accord avec RFF/Gares et Connexions, mènera à la réalisation d'actions correctives.

Souplesse et actualisation

Le Plan de GER sera réactualisé pour tenir compte de l'usure réelle des équipements, de la nécessité de moderniser plus ou moins vite les installations techniques et, enfin, au regard des priorités liées aux contraintes du fonctionnement de chaque site.

Cette actualisation sera réalisée annuellement et portera :

- sur le constat des travaux réalisés dans l'année écoulée
- sur la tranche de Gros Entretien Renouvellement des 5 années à venir,
- sur les opérations décalées des années antérieures.

Les travaux seront programmés annuellement, et leur priorité sera hiérarchisée, de façon conjointe avec RFF/Gares et Connexions pour tenir compte de ses attentes et des contraintes d'activités des sites tout au long du contrat. De manière générale il sera favorisé les périodes d'inoccupation de l'Ouvrage.

Le plan de GER prévisionnel de chaque bâtiment sera géré au moyen de la GMAO, de la même manière que la maintenance préventive, ouvrage par ouvrage, installation par installation, matériel par matériel, en distinguant :

- le remplacement d'équipement entier,
- le remplacement partiel par tranches,
- le remplacement réalisé en continu sur une longue période.

Le plan sera remis à jour en fonction de l'historique de maintenance corrective de l'exercice, des constatations faites lors des visites de maintenance préventive et des prévisions issues de retours d'expérience. Le programme et les échéances pourront donc être ajustés, réduits ou amplifiés en fonction des nécessités liées à ses garanties de résultats.

La présentation du plan GER

Le tableau ci-dessous représente un exemple de présentation, du tableau prévisionnel de gestion du GER.

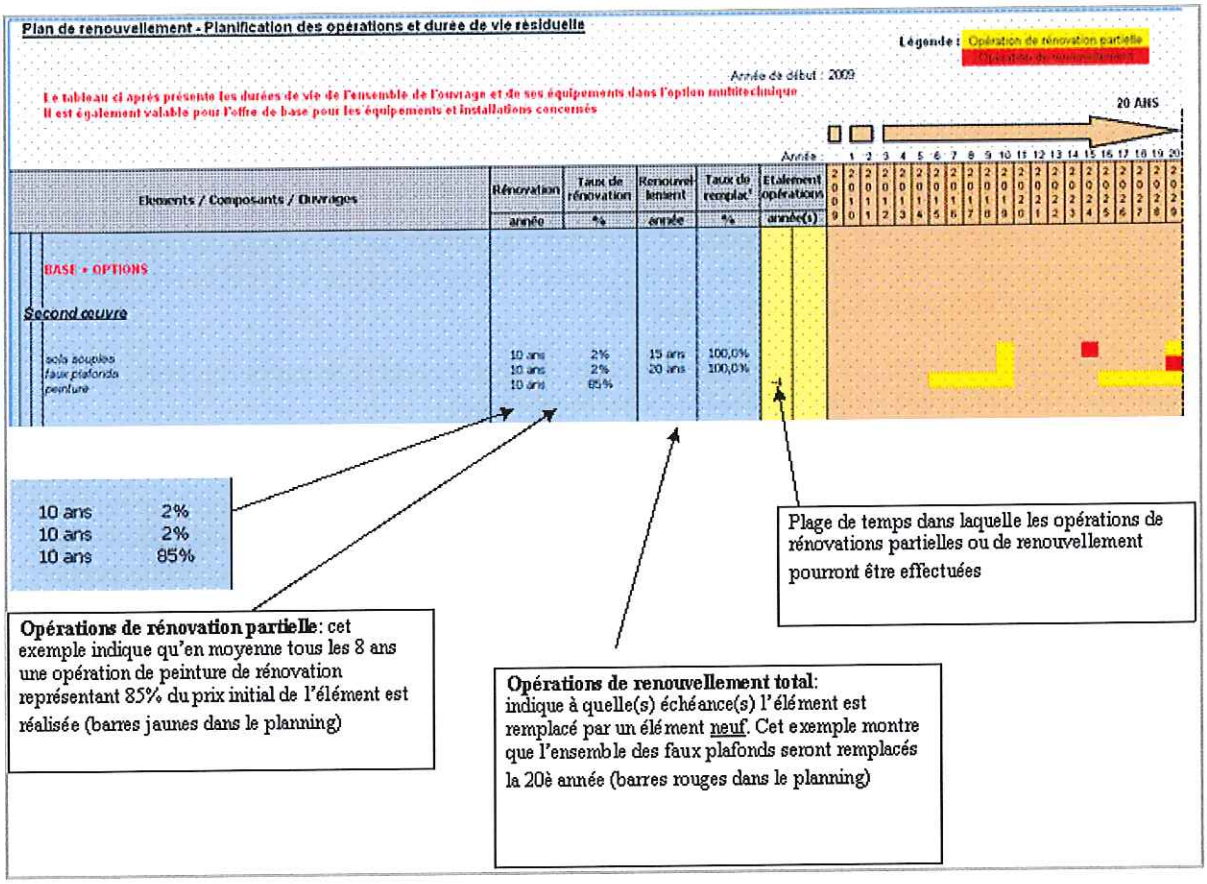

Dans ce tableau, on trouvera les informations suivantes :

- La durée de vie, ou cycle, de chaque élément ou groupe d'éléments étudiés,
- Le taux de renouvellement ou de remplacement prévu sur un cycle,
- Lorsque le taux indiqué est égal à 100%, il est prévu un remplacement complet de l'équipement au bout de chaque cycle (barre rouge),
- L'étalement correspondant à l'étendue de la période sur laquelle les travaux sont planifiés : les travaux peuvent avoir lieu autour de la date de fin de cycle, avant ou après selon la nature des équipements et leur état réel d'usure ou d'obsolescence.
- Les travaux seront planifiés en concertation avec les responsables de RFF/Gares et Connexions et le Mainteneur.

Nota : les barres de couleur correspondent, pour chaque élément, à la période pendant laquelle les opérations d'entretien et de remplacement peuvent avoir lieu.

Les opérations de GER peuvent se réaliser pour certaines prestations ou lots sous forme de campagnes de renouvellement (par exemple le changement de serrureries) ou «en continu».

Pour de nombreux lots architecturaux (notamment les finitions), le renouvellement se fera en continu (exemple : peintures) de manière à limiter l'impact de ces travaux sur le fonctionnement de l'Ouvrage. Ainsi, certains travaux se dérouleront sur une période et non pas à une date fixe.

Les détails descriptifs des opérations de GER, ainsi que les indisponibilités périodiques pendant les travaux seront établis en accord avec les représentants de RFF/Gares et Connexions.

Prise en compte de sauts technologiques

Si à l'occasion du renouvellement d'un équipement dans le cadre du GER, il apparaissait un intérêt pertinent pour RFF/Gares et Connexions à substituer au matériel identique, un appareil d'une technologie plus évoluée, plus performante, plus économique en énergie ou de plus grande espérance de vie, le Mainteneur en informera RFF/Gares et Connexions.

Les parties se rencontreront alors pour décider et en valider la pertinence technique, le cas échéant, et examiner d'un commun accord les incidences contractuelles, notamment sur le GER lui-même ou sur les énergies, qui feront l'objet d'un avenant au contrat.

Par ailleurs, si, toujours à l'occasion d'un renouvellement de matériel dans le cadre du GER, il apparaissait que des matériels existants devaient être remplacés :

- par des matériels d'une technologie différente et d'un coût plus élevé, en raison d'une évolution règlementaire incontournable, le Mainteneur réalisera l'opération en faisant appel en tant que de besoin aux provisions financières dédiées à la couverture des évolutions règlementaires.
- par des matériels d'une technologie plus récente et plus performante, en raison de la simple disparition sur le marché des matériels de la technologie d'origine, le Mainteneur assumera ce remplacement au coût des matériels sur le marché.

Enfin, il n'est pas prévu dans le cadre du GER de remplacer prématurément, au seul motif de modernité, un équipement en bon état de marche, par un matériel nouvellement disponible sur le marché.

Plan de GER – Décomposition de prix

La décomposition du prix du GER est fournie dans les cadres de réponse N°2 – Plan de pérennité et N°5 – Détail des coûts. En cas de variation avec d'autres décompositions fournies dans le cadre de l'offre du Groupement, c'est cette décomposition qui prime.